



Changement aux tarifs des services de Télébec.

Nous augmenterons certains de nos tarifs mensuels à compter de votre première période de facturation suivant le 28 février 2023.

Pour vérifier quels changements s'appliquent à vos services, veuillez vous référer à la grille ci-dessous.

Service	Rajustement de tarif mensuel
Service Téléphonie	+2,50 \$ par ligne
Internet haute vitesse (10, 15, 20, 30, 50, 100 Mbit/s)	+1,00 \$, chacun
Forfait Téléphonie et Internet haute vitesse (15, 30, 50, 100 Mbit/s)	+1,00 \$, chacun
Forfait SuperDuo (10, 20, 30, 50, 100 Mbit/s)	+1,00 \$, chacun

Consultez votre plus récente facture [ici](https://www.telebec.com/fr/ma-facture/accueil) (https://www.telebec.com/fr/ma-facture/accueil) pour voir la date de début de votre période de facturation ainsi que votre tarif actuel.

Pour toute question, pour annuler sans pénalité, modifier vos services ou pour obtenir sans frais une entente mise à jour reflétant cette modification, veuillez composer le 1 888 835-3232.